

Bulletin délégation UNAFAM ISERE

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques
Association reconnue d'utilité publique



Chers adhérents, Chers aidants familiaux

Une nouvelle année commence !

Comme à chaque fois, nous allons «souhaiter» : souhaiter que nos proches aillent mieux, souhaiter que la recherche continue à les aider à aller mieux, souhaiter que les structures soient plus dotées en moyens, en personnels, souhaiter que la «Grande cause» que doit être la Santé mentale le soit effectivement, souhaiter que le regard des autres ne soit pas stigmatisant.

Et, comme souvent, nous allons oublier de NOUS souhaiter de pouvoir prendre du recul afin d'aider notre proche tout en NOUS préservant pour être plus en lien avec elle/lui. Hypothèse ?

Via ce numéro du Bulletin, nous allons accompagner ces souhaits avec des exemples concrets de situations vécues, des structures qui vont prendre leur envol en 2025, comme le Collectif des personnes concernées, l'ouverture du Clubhouse à Grenoble, le développement tellement important pour nos proches de la pair-aidance, et d'autres qui vont apparaître, je n'en doute pas, au cours de cette nouvelle année.

Une page est consacrée, et c'est si peu, à cette idée forte à l'Unafam, l'aide aux aidants. Lisez-la, puis interrogez-nous pour savoir comment utiliser ces dispositifs.

Faites-le, vous en verrez le bénéfice et aussi (surtout ?) votre proche le ressentira. Le bénéfice sera donc partagé !

C'est le « souhait » le plus important que je me permets d'émettre.

À vous tous, à chacun de vos proches, je souhaite que chaque jour de 2025 apporte ce si nécessaire élan d'optimisme.

Bonne Année !

Pascal Crouzaud

Délégué Départemental de l'Unafam

La délégation sera fermée du **25/07 au 25/08** mais une **permanence téléphonique** sera maintenue.
Contact au 04 76 43 12 71

1	Edito
Dossier : Les Droits des Usagers	
2	Quiz : Droits en santé JEDS au CHAI
3	Les soins psychiatriques sans consentement
4	Le Comité des Associations d'Usagers au CHAI
5	Commission Des Usagers : le renouvellement
6	Le Plan de Crise Conjoint
7	Retour sur l'Assemblée Annuelle de l'Unafam 38
8	Calendrier de fin d'année : Groupes de parole et Formations

Connaissez-vous vos droits en santé ?

Selon France Assos Santé, **70 % des Français ignorent leurs droits en matière de santé, et 82 % n'ont jamais entendu parler des représentants des usagers**. Et vous ?

Faites le test pour mesurer vos connaissances et découvrir des droits essentiels qui concernent proches et aidants. Pour accéder au quiz, [cliquez sur le lien](#) ou **scannez le QR code**



Journée Européenne des droits en santé au Centre Hospitalier Alpes Isère

Monique LEZZIERO, bénévole Unafam, Représentante des Usagers au CHAI

Comme chaque année, les Droits des Usagers ont été mis en valeur lors de la J.E.D.S, en avril-mai au CHAI.

Les droits sont nombreux (accès aux soins, droit d'aller et de venir, consentement éclairé, dossier médical etc...) Beaucoup de patient.e.s ne les connaissent pas tous et

le public touché sur les deux marchés, Voiron et l'Estacade, peu également. Ce sont plus de 50 bénéficiaires de soins interviewés et près de 200 personnes questionnées en public.

Le droit « à la personne de confiance » est systématiquement rappelé à l'hôpital, il est souvent réfuté par l'hospitalisé, ce qui s'avère dommageable en cas de problématique complexe à traiter (traitement contesté, préparation de sortie, hébergement).

Un autre droit important « les directives anticipées » qui s'inscrivent comme prévention à la fin de vie.



Au CHAI, ces questions de Droits des Usagers sont primordiales pour les Représentants des Usagers (RU) que nous sommes et elles sont prises en compte par les instances de l'hôpital, même s'il reste toujours des progrès à réaliser.

En juin, la CPAM est intervenue auprès des volontaires, pour rappeler ces droits des usagers, dans le but de faciliter l'inscription aux directives anticipées sur l'Espace santé.

D'autre part, des avancées importantes sont inscrites dans le Projet d'Établissement du CHAI : La présence d'un pair-aidant au

Directoire afin de porter les aspirations des Usagers, des pair-aidants recrutés dans les pôles pour soulager les soignants et être à l'écoute des Bénéficiaires de soins.

C'est une avancée considérable en psychiatrie qui vient

Vous cherchez un lieu d'écoute et d'information pour vous ou votre proche ?

Permanences Unafam à la **Maison des Usagers** du Centre Hospitalier Alpes-Isère (3 rue de la gare à Saint-Egrève) chaque **1er jeudi du mois de 17h à 19h** et **1er samedi du mois de 14h à 16h**.

Les soins psychiatriques sans consentement,

Michèle Leclercq, bénévole Unafam, Présidente de la CDSP (Commission des Soins Psychiatriques)

Une personne ne peut sans son consentement, ou le cas échéant sans celui de son représentant légal, faire l'objet de soins psychiatriques

Cependant, des soins psychiatriques sans consentement sont autorisés sous réserve du respect des conditions prescrites par le code de la santé dont une période d'observation de 72 heures.

1 - L'admission d'une personne en soins psychiatriques sans consentement se fait soit :

- **Sur Décision du Directeur de l'Établissement de santé (SDDE).**
 - **A la demande d'un tiers,**
 - L'admission classique (**SDT : Soins psychiatriques à la Demande d'un Tiers**) :
Une demande de tiers manuscrite (un membre de la famille du malade ou par une personne justifiant de l'existence de relations avec le malade antérieures à la demande de soins et lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celui-ci) et deux certificats médicaux à l'appui dont un au moins établi par un médecin extérieur à l'établissement d'accueil
 - L'admission en cas d'urgence (**SDTU : Soins psychiatriques à la Demande d'un Tiers en Urgence**) :
lorsqu'il existe un cas d'urgence à admettre cette personne en soins psychiatriques, il suffira d'une demande de tiers, manuscrite et d'un certificat médical.
 - **En cas de péril imminent (SPI : Soins psychiatriques en cas de Péril Imminent) sans demande de tiers :**

L'admission en cas de péril imminent : lorsqu'il n'existe aucun tiers et que l'état du malade présente un péril imminent pour sa santé, un seul certificat médical établi par un médecin extérieur à l'établissement suffira pour admettre cette personne.

• **Sur Décision Du Représentant de l'État (SDRE).**

L'admission en soins sur décision du représentant de l'état s'effectue, s'il existe une personne dont les troubles nécessitent des soins et qu'il existe un danger pour la sûreté des personnes ou une atteinte grave à l'ordre public, le maire (de façon provisoire et uniquement lorsqu'il y a un danger pour la sûreté des personnes) ou le préfet, peuvent prendre un arrêté, à l'appui d'un certificat médical établi par un médecin extérieur à l'établissement d'accueil.

• **Sur Décision De Justice (SDJ),** pour les personnes sous main de justice.

2 - Le contrôle du juge :

La loi prévoit un contrôle systématique du juge du bien-fondé (= conformité au droit) de la mesure et sa régularité : ce contrôle doit intervenir dans les 12 jours à partir de l'admission à l'hôpital du patient.

Le patient peut faire appel de l'ordonnance du juge dans les 10 jours. Si son hospitalisation se prolonge, le contrôle du juge s'exercera tous les six mois.

Un patient ne peut être maintenu en isolement ou sous contention de façon continue, sans contrôle du juge des libertés et de la détention : Plus de 72 heures pour l'isolement, plus de 48 heures pour la contention : le juge statue dans les 24 heures.

À tout moment, le patient en soins sans consentement peut saisir le juge ou la commission départementale des soins psychiatriques.





Une instance pas comme les autres : Le Comité Des Associations d'Usagers - CDAU - du CHAI à St Egrève

Aude de Cornulier, Représentante des Usagers (RU), suppléante Unafam

Les premières réunions d'association d'usagers au sein de la **Maison des Usagers** (MDU) du CHAI se sont déroulées à partir de 2011.

La création du **Comité des Associations d'Usagers** (CDAU), instance non obligatoire a eu lieu en 2015. Un premier règlement intérieur a été élaboré et renouvelé en 2025.

La « mission » de ce CDAU a pour but de réunir les associations d'usagers, pour qu'elles échangent et défendent les Droits des Usagers.

Il se réunit à la MDU mensuellement.

A ce jour, les associations participantes sont : K2-Entretien, Envol Autisme Isère, Sésame Autisme, REV (Réseau des Entendeurs de Voix), l'aumônerie du CHAI, VSA (Vivre sans Addiction), VELHP (Vivre Ensemble le Handicap Psychique) et l'Unafam.

Sont également présents, des agents du CHAI, un représentant de la Direction du CHAI, M. Bourdon, Directeur général, M. Froger, Directeur des Soins ou Mme Noël, cadre supérieure du Pôle des bénéficiaires de soins et de leurs proches et responsable de la MDU ainsi que M. Virgone, pair aidant à la MDU. Leur présence est participative : informations sur l'hôpital, explications sur son fonctionnement

Les 4 **Représentants des Usagers** (RU) , nommés par l'ARS pour 3 ans sont également partie prenante. Ils animent ces réunions mensuelles et échangent avec les associations présentes. Les RU sont les porteurs de la parole des usagers dans les commissions et instances du CHAI dans lesquelles ils sont mandatés.

Ils participent et animent la **Commission Des Usagers** (CDU), instance officielle qui a pour mission 4 ou 5 fois par an de donner son avis sur les plaintes et

réclamations et leurs réponses, réceptionnées par le Directeur.

La CDU permet également :

- d'être informé sur l'hôpital par la présentation des rapports annuels de fonctionnement : rapport isolement et contention, événements graves, rapport Qualité par exemple

- de donner son avis et de proposer des préconisations d'amélioration,

- d'échanger et de discuter avec des agents du CHAI : soignants et administratifs

A travers permanence d'accueil, informations, échanges, les RU rappellent les droits des usagers auprès des bénéficiaires de soins, de leurs proches et des professionnels. Ils expriment solutions ou propositions d'amélioration à l'hôpital.

En décembre 2025, les mandats de R.U. à la CDU ont été renouvelés et

se présentent comme suit :

Aude de Cornulier, titulaire pour l'Unafam, aude.de.cornulier@gmail.com

Gérard Ferroud, RU Titulaire pour K2-Entretien, gerard-ferroud@orange.fr

Marie-Annick Blondot, Suppléante pour Sésame Autisme mablondot@yahoo.fr

et

Une question, un souci concernant un bénéficiaire de soin ou un proche ?

Si vous êtes concernés par un dysfonctionnement au CHAI en intra : unités d'hospitalisation ou en extra : hôpital de jour, CMP, CATTP

N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER, ils sont formés et là pour ça !



« Et si VOUS deveniez la voix des patients ? »

Les nouveaux mandats de Représentants des Usagers (RU) à la Commission des Usagers (CDU) ont été renouvelés en décembre et certains sièges restent vacants dans les établissements de soins : **la FSEF (ex Clinique du Grésivaudan), l'Etablissement de santé mental Grenoble groupe MGEN, la clinique du Dauphiné**

Il n'est pas trop tard pour déposer votre candidature et représenter les usagers !

Pourquoi s'engager ?

Parce que défendre les droits des patients, faire entendre leurs attentes et améliorer l'accueil et les soins, **ça change vraiment les choses.**

Vous avez vécu le système de santé, avec votre proche ? Transformez cette expérience en action !

Qui peut candidater ?

Toute personne, présentée par une association agréée comme **l'Unafam**.

- motivée par l'intérêt général,
- prête à s'engager,

Votre mission :

- Écouter les patients et porter leur voix

- Siéger en commissions pour contribuer aux décisions
- Créer un lien humain entre les usagers et les établissements

Modalités de candidature :

Notre équipe est là pour vous accompagner dans la constitution du dossier

Formation gratuite, guide pratique, soutien tout au long de votre mission

Et si vous êtes salarié ?

Les représentants des usagers disposent d'un droit aux congés de représentation :

le droit aux congés de représentation résulte des dispositions de l'article L.1114-3 du code de la santé publique : un salarié membre d'une association agréée siégeant notamment en commission des usagers perçoit, lorsqu'il s'absente de son travail pour assister aux réunions de la

Pour plus d'informations pour vous engager pleinement dans la défense des droits des usagers , [cliquez ici](#)

Le Représentant des Usagers, une vidéo de présentation de France Assos Santé , [cliquez ici](#)

Paroles de représentants des usagers

Il n'y a aucunement besoin d'avoir des compétences médicales ou juridiques pour être représentant.e des usagers. Quand nous avons des questions « techniques », nous pouvons faire appel à France Assos Santé ou aux associations de patients comme Renaloo, qui ont des juristes pour nous guider. C'est vraiment une mission passionnante que celle de RU lorsque l'on veut aider les autres. J'espère que mon témoignage donnera l'impulsion à d'autres personnes de devenir représentant.e des usagers. C'est un formidable outil pour défendre la démocratie en santé.

— Manuela

Patiente et représentante des usagers dans un centre hospitalier de l'Essonne

“ Chaque voix compte. Chaque engagement fait avancer les choses.”



Le Plan de Crise Conjoint, c'est quoi ?

Sylvie Mora, infirmière et coordinatrice de parcours au C3R
(Centre Référent de Réhabilitation psychosociale et de Remédiation cognitive)

Le **Plan de Crise Conjoint (PCC)** est une forme de déclaration anticipée au service du rétablissement. Il est le fruit **d'une démarche commune entre une personne concernée par un trouble psychique et/ou un problème d'addiction et un·e professionnel·le, voire un·e proche**. C'est un document négocié, rédigé et validé par les différentes parties concernées. Il **vise à identifier les signes avant-coureurs et les facteurs déclencheurs d'une crise** et/ou d'une rechute et indique les stratégies et **les ressources à mobiliser** rapidement en cas de crise, ainsi que **les soins et les traitements à privilégier ou à éviter**.

Quels sont les bénéfices du PCC ?

Pour les usagers, il va permettre un meilleur repérage et compréhension des troubles, donc une meilleure gestion.

Les études montrent une diminution des réhospitalisations, la prévention des rechutes et du recours à la contrainte. (Le CHAI a fait le choix d'utiliser le PCC)

La personne se réapproprie sa santé, elle va être remise au centre. Ça va soutenir son empowerment (autonomisation). C'est un outil qui favorise le rétablissement en l'aidant à prendre du recul par rapport à son trouble psychique et à se recentrer sur ce qui a du sens pour elle, afin de construire une vie plus satisfaisante.

Pour les professionnels de santé, le PCC renforce l'engagement dans les soins et leur continuité, il renforce l'alliance thérapeutique, limite les ruptures dans les prises en charge, et aide à la prise de décision. Les leviers d'intervention identifiés en amont permettent de formaliser un plan d'action structuré, coélaboré avec la personne ; la coordination des soins entre les différents acteurs qui interviennent autour de la personne sera facilitée.

Pour les proches concernés, le PCC permet de communiquer autour de la maladie, d'aider à la prise de décision grâce à leur inclusion dans le plan d'action.

Pour plus d'infos,
cliquez sur les
titres ou sur [https://
www.plandecriseco-
joint.ch/](https://www.plandecrisecojoint.ch/)

INFORMATION

Origines, utilisation,
documents et publications
sur le PCC

PCC VIERGE

Télécharger ici gratuitement
un PCC VIDE

FORMATION

Accédez au e-learning gratuit
et aux informations sur la
formation en présentiel

Témoignage

Marine, personne concernée

« Je m'appelle Marine et je suis atteinte d'un trouble de la personnalité borderline.

C'est avec mon infirmière référente que nous avons créé mon **PCC, il a évolué au fil de mes soins**.

Si au départ, je n'ai pas compris tout de suite à quoi cela pourrait me servir, **il a pris une place à part entière dans mon quotidien**. Je l'ai transmis à mes proches, mon médecin traitant et le CMP. Il est accroché à mon frigo, ce qui me permet lors de crise de me souvenir de ce que je peux faire, mais surtout cela permet à mes proches de savoir quoi faire.

C'est pour moi très important qu'il soit affiché quelque part. Si je l'ai mis sur le frigo, c'est parce qu'on va très souvent dans le frigo. Au moins **je sais où il se trouve ! Il est essentiel que les proches sachent quoi faire en**

cas de crise et la conduite à tenir, voulue par la personne qui a fait son PCC.

Il est en constante évolution. Ne pas hésiter à le relire régulièrement et en cas de questions en parler avec la personne ou son équipe référente.

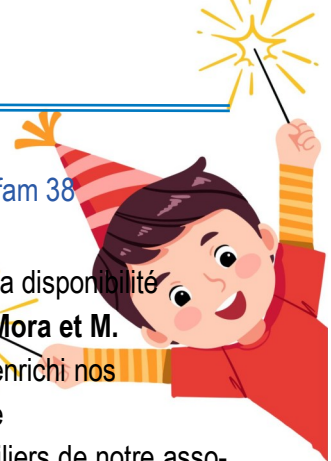
Dernièrement, j'ai traversé une période difficile qui a entraîné une crise. J'ai perdu pied, **je me suis servie de mon PCC pour prévenir et appeler à l'aide**. Il m'a permis de me souvenir de ce que je devais faire quand je n'étais plus en capacité de réfléchir à vitesse

normale et où tout me semblait impossible, mais **il a aussi permis à mes proches de se rappeler ce dont j'avais besoin, mais aussi qui appeler en cas de besoin**.

Le PCC est pour moi essentiel dans le quotidien d'une personne atteinte d'un trouble psy.»

Retour sur l'Assemblée Annuelle de l'Unafam Isère

Michelle P., bénévole Unafam 38



Samedi 14 juin, nous nous sommes retrouvés nombreux à St Égrève, pour notre **Assemblée annuelle**, placée sous la thématique « **Droits et Psychiatrie** ». Ce rendez-vous incontournable a permis d'aborder des sujets essentiels grâce à des interventions de qualité.

La matinée a été marquée par les interventions de : **Maître Paris, avocat**, qui a présenté un exposé très instructif sur **le droit et la psychiatrie**.

Sylvie Mora, infirmière et coordinatrice de parcours au C3R, a apporté un éclairage précieux sur le **Plan de crise conjoint**.

Michèle Leclercq, présidente de la CDSP, a présenté **les missions et les actions de la CDSP**, Commission Départementale des Soins Psychiatriques.

L'après-midi a été consacré à plusieurs temps forts : **La présentation des missions des bénévoles** au sein de l'association, mettant en lumière leur engagement et leur rôle essentiel.

Une **introduction à l'Open Dialogue**, approche innovante favorisant l'écoute et l'échange dans l'accompagnement des usagers.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette assemblée annuelle.

Mme Hartmann, Vice-Présidente du conseil départemental de l'Isère pour sa présence qui témoigne de l'intérêt porté à nos actions et à notre engagement sur le territoire.

Nos intervenants : **Maître Paris**, pour sa disponibilité malgré un emploi du temps chargé, **S. Mora et M. Leclercq** dont les prises de parole ont enrichi nos échanges et nourri la réflexion collective

Un immense merci à nos **bénévoles**, piliers de notre association, pour leur énergie, leur disponibilité et leur enthousiasme. Ils ont su faire découvrir leurs missions et inspirer de nouvelles vocations au sein de l'Unafam.

Aux **proches**, venus nombreux partager ce moment avec nous.

Enfin nous souhaitons adresser un remerciement tout particulier à **Vinciane**, notre Chargée de coordination pour son aide précieuse.

Cette journée fut une belle illustration de notre dynamique associative : **ensemble, pour avancer.**



CALENDRIER

2026

Inscription : 38@unafam.org ou 04 76 43 12 71

GROUPES DE PAROLE

SEPTEMBRE Groupes «ouvert» Familles

à Jeudi 18/09, mercredi 15/10, mercredi 26/11 de 18h30 à 20h

DECEMBRE Mercredi 3/09, lundi 29/09, mercredi 22/10, lundi 24/11, mercredi 10/12 de 18h à 19h30

Grenoble
Voiron

FORMATIONS

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

SEPTEMBRE Journée d'information sur les troubles psychiques - Samedi 20/09

Bourgoin-Jallieu

Journée d'information sur la dépression résistante - Samedi 27/09

Grenoble

OCTOBRE Mieux accompagner un proche souffrant de troubles anxieux - Samedi 4/10

Grenoble

NOVEMBRE Atelier d'entraide PROSPECT - Samedis 15, 22 et Dimanche 16/11

Bourgoin-Jallieu

Adopter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires

Elearning + Samedis 8 et 15/11

Grenoble

DECEMBRE Journée d'information Les difficultés psychologiques de l'enfant et de l'adolescent

Samedi 6/12

Grenoble

**NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS SAMEDI 13 SEPTEMBRE, À LA ... POUR NOTRE TRADITIONNELLE
«SOIREE GALETTES» !**